



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 40

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-44) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190626-lmc1H6420H1-DE Date de réception en Préfecture : 01/07/2019 Date de Publication : 01/07/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-1, L.2121-2, L.2122-1, L.2122-2, L.2122-15 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017, fixant à douze le nombre d'Adjoints au Maire ;

Vu le courrier en date du 11 juin 2019 de Madame Anne-Laurence ROUGER, démissionnant de ses fonctions de Conseillère municipale et d'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance ;

Vu le courrier en date du 18 juin 2019 de Monsieur le Préfet, acceptant cette démission ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien du poste d'adjoint devenu vacant et de fixer le nombre d'Adjoints au Maire ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (3 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, LE CALVEZ, M. STEIN,)

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil municipal fixe à onze le nombre d'Adjoints au Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé